

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté n°3/2021 du 26 juillet 2021 prescrivant l'enquête publique sur le projet d'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VELLÈCHES

Par arrêté en date du 26 juillet 2021 est ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VELLÈCHES pour une durée de 30 jours du jeudi 9 septembre 2021 au vendredi 8 octobre 2021.

A l'issue de l'enquête publique, après les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur, le projet de PLU sera soumis au Conseil Municipal pour l'approuver, telle que présenté dans le dossier soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Monsieur Claude LITT, retraité de l'Education Nationale, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de VELLÈCHES du **JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021 AU VENDREDI 8 OCTOBRE 2021 inclus**, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, 1 rue de l'Etang – 86230 VELLÈCHES à savoir les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VELLÈCHES et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser en écrivant au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Vellèches, 1 rue de l'Etang – 86230 VELLECHES à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Ou par courriel à l'adresse suivante : ep.velleches@orange.fr

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le vendredi 8 octobre 2021 à 17h00, heure de la clôture de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie, lors de 3 permanences :

- **Première permanence** : le Jeudi 9 septembre 2021 de 9h à 12h
- **Deuxième permanence** : le samedi 25 septembre 2021 de 9h à 12h
- **Troisième permanence** : le vendredi 8 octobre 2021 de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée à :

- Madame la Préfète du département de la Vienne
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture pendant le délai d'un an à compter de la réception par la mairie des documents.

Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable dans les formes définies ci-dessus.

Le Maire
Frédéric SCHMITT